

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides tenue le mardi 23 mars 2021, par visioconférence, à compter de 19 h.

Sont présents les administrateurs Sébastien Bazinet, David Bolduc, Véronique Brault, Olga Daussà Pastor, Isabelle Lajeunesse, Philippe Larouche, Katy Legault, Nathalie Riopel, Josianne St-Jean, Luc Stafford, Vanessa Tessier et Éric Thompson.

Est absente l'administratrice Claudy Harvey.

Sont vacants un poste de la communauté (siège n<sup>o</sup> 14) et un poste parent (district de la Lièvre Nord).

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Julie Bellavance, la présidente du comité d'engagement pour la réussite des élèves, M<sup>me</sup> Nancy Côté, le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la directrice du Service des ressources financières, M<sup>me</sup> Annie Lamoureux, le directeur du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, M. Vincent Mainville, et la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président, M. Luc Stafford, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h.

À la suite de la prise des présences, la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

## **2. CA-2021-03-0045 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'administratrice Nathalie Riopel propose que l'ordre du jour suivant soit adopté. Il est convenu que les points 8.7 à 8.10 ainsi que le point 8.12 soient présentés après la période de questions et correspondance.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption et suivi des procès-verbaux des séances du :
  - 17 novembre 2020.
  - 15 décembre 2020.
  - 12 janvier 2021.
  - 16 février 2021.
4. Période de questions et correspondance.
5. Rapport du président.
6. Rapport de la direction générale :
  - 6.1 Rapport annuel du CSSPN 2019-2020.
7. Rapports des comités :
  - 7.1 Comité d'engagement pour la réussite des élèves – 10 février 2021.
  - 7.2 Comité de vérification – 11 mars 2021 :
    - 7.2.1 Adoption des orientations budgétaires.
    - 7.2.2 Adoption du plan d'effectif du personnel de soutien général.

- 7.2.3 Dépôt du document Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières.
- 7.3 Comité de gouvernance et d'éthique – 16 mars 2021 :
  - 7.3.1 Nomination au siège 14 du membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux.
- 8. Points des services :
  - 8.1 Maintien et continuité du cadre normatif CSSHL (résolution parapluie) - SSG.
  - 8.2 Adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022* - SSG.
  - 8.3 Adoption de la *Liste des écoles et des centres 2021-2022* – SSG.
  - 8.4 Adoption des *Actes d'établissement 2021-2022* – SSG.
  - 8.5 Demande de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) – campus de Mont-Laurier – Acquisition d'une parcelle de terrain - SSG.
  - 8.6 Abrogation de l'écrit de gestion sur les *Critères d'inscription des élèves (RÉ-2019-06)* - SSG.
  - 8.7 École Saint-Joseph (854073) : Rénovations majeures (AO561) - SRIM.
  - 8.8 Le Pavillon (854072) : Rénovations diverses (AO565) - SRIM.
  - 8.9 Centre Christ-Roi (854066) : Rénovation de la fenestration, de l'entrée principale et de la maçonnerie (AO563) - SRIM.
  - 8.10 Sommaire des analyses du plomb dans l'eau des établissements scolaires - SRIM.
  - 8.11 Calendrier scolaire 2022-2023 – SRÉ.
  - 8.12 Convention de gestion de forêt d'enseignement et de recherche – SFP.
- 9. Autres sujets.
- 10. Huis clos.
- 11. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'administratrice Olga Daussà Pastor se joint à la rencontre, il est 19 h 04.

### **3. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 17 NOVEMBRE ET 15 DÉCEMBRE 2020 AINSI QUE DES SÉANCES DU 12 JANVIER ET 16 FÉVRIER 2021**

La secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex, indique que le nom de M<sup>me</sup> Annie Lamoureux sera déplacé dans l'appel des présences pour tous les procès-verbaux.

#### **CA-2021-03-0046 : PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2020**

L'administratrice Katy Legault propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2020 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivis :

#### 4.4 Adoption d'un code de bonne conduite

Le président, M. Luc Stafford, présente aux membres un synopsis du code de bonne conduite.

##### 6.1.1 Adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs

Le président, M. Luc Stafford, informe les membres qu'à la suite de la consultation des directions d'établissement le 10 décembre dernier, aucun commentaire n'a été reçu.

##### 6.1.3 Adoption de la Politique sur la révision d'une décision concernant un élève

Le président, M. Luc Stafford, avise les membres qu'à la suite de la consultation des directions d'établissement le 10 décembre dernier, aucun commentaire n'a été reçu.

#### 7.1 Calendrier scolaire et modification au régime pédagogique pour 2020-2021

Le président, M. Luc Stafford, informe les membres qu'à la suite de la consultation auprès du comité de parents le 24 novembre dernier, aucun commentaire n'a été reçu.

#### 9.1 Demande de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

Le président, M. Luc Stafford, mentionne que le point est à l'ordre du jour de la présente séance.

#### 9.2 Communication

Le président, M. Luc Stafford, indique aux membres que les communications courriel du centre de services scolaire sont redirigées vers les adresses personnelles des membres qui en ont fait la demande.

### **CA-2021-03-0047 : PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020**

L'administrateur Sébastien Bazinet propose que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi :

Il n'y a aucun suivi.

### **CA-2021-03-0048 : PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2021**

L'administrateur Éric Thompson propose que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 janvier 2021 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi :

#### 5. Démission d'un membre du conseil d'administration

Le président, M. Luc Stafford, informe les membres qu'une lettre de remerciements a été acheminée à M<sup>me</sup> Mylène Mayer.

### **CA-2021-03-0049 : PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2021**

L'administrateur Philippe Larouche propose que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février 2021 soit adopté avec les modifications proposées aux points 1 et 9, comme cité ci-dessous, sans que la secrétaire générale soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

#### Ajouts

Point 1 : Le président souligne qu'il s'agit de la première séance du conseil d'administration sous l'appellation Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides.

Point 9 : Il est demandé de transmettre une lettre de remerciements à M<sup>me</sup> Lefebvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi :

#### 9. Remplacement d'un administrateur parent

Le président, M. Luc Stafford, mentionne aux membres qu'une lettre de remerciements a été acheminée à M<sup>me</sup> Mélanie Lefebvre.

M. Stafford ajoute que le poste demeure vacant, car il n'y a aucun remplaçant disponible.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE**

La secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex, informe les membres concernant la demande d'accès au public par visioconférence de M. Guy Croteau, représentant du Syndicat du personnel enseignant des Hautes-Rivières. Le président, M. Luc Stafford, demande que l'accès soit à titre d'invité seulement. L'administratrice Nathalie Riopel s'informerait des possibilités auprès de son équipe de conseillers Récit. Les membres du conseil d'administration acceptent la demande de M. Croteau.

Le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, ainsi que le directeur du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, M. Vincent Mainville, se joignent à la rencontre, il est 19 h 10.

Les points 8.7 à 8.10 sont traités immédiatement.

**8.7 CA-2021-03-0050 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : RÉNOVATIONS MAJEURES (AO561)**

---

**Exposé du dossier :** La majorité des travaux seront effectués dans le secteur des gymnases et de la palestres. Le projet consiste à renforcer la structure de la toiture de ce secteur, remplacer les systèmes de ventilation, remplacer les rideaux diviseurs, ajouter des panneaux insonorisant, améliorer l'éclairage et de repeindre la structure du plafond. De plus, l'entrée électrique principale du bâtiment sera remplacée ce qui mettra fin aux travaux liés à la distribution électrique débutés il y a 2 ans dans ce bâtiment.

**ATTENDU** les mesures 50621-50622-50625-50626 - Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation (MEQ);

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** Isabelle Lajeunesse

**D'ACCORDER** à l'entreprise Constructions Gilles Paquette Ltée, le contrat de rénovations majeures à l'école Saint-Joseph pour un montant total de 2 719 000 \$ (excluant les taxes).

**D'AUTORISER** la directrice générale, M<sup>me</sup> Julie Bellavance, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'administrateur Philippe Larouche s'interroge sur la hausse des coûts des matériaux et de son impact sur les contrats. M. Charbonneau informe les membres qu'il s'agit d'un prix fixe à respecter par l'entrepreneur.

**8.8 CA-2021-03-0051 : LE PAVILLON (854072) : RÉNOVATIONS DIVERSES (AO565)**

---

**Exposé du dossier :** Le projet regroupe plusieurs travaux dont rénover les vestiaires du gymnase, ajouter un ascenseur, ventiler-climatiser une section de l'école (partie bibliothèque), moderniser l'éclairage (DEL) et renforcer la structure d'un corridor.

**ATTENDU** les mesures 50621-50622-50625-50626 - Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation (MEQ);

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** Sébastien Bazinet

**D'ACCORDER** à l'entreprise Constructions Gilles Paquette Ltée, le contrat de rénovations majeures à l'école Le Pavillon pour un montant total de 1 739 508,00 \$ (excluant les taxes).

**D'AUTORISER** la directrice générale, M<sup>me</sup> Julie Bellavance, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président, M. Luc Stafford, interroge M. Charbonneau quant à l'attribution des contrats. M. Charbonneau informe les membres que les contrats sont attribués au plus bas soumissionnaire, car il n'y a pas de comité de sélection en place.

L'administratrice Katy Legault demande si d'autres travaux de ventilation sont prévus dans les établissements. M. Charbonneau mentionne que ce sera fait progressivement, car il ne s'agit pas de la même enveloppe budgétaire et que le MEQ n'a pas déployé d'allocation spécifique en ce sens.

**8.9 CA-2021-03-0052 : CENTRE CHRIST-ROI (854066) : RÉNOVATIONS DE LA FENESTRATION, DE L'ENTRÉE PRINCIPALE ET DE LA MAÇONNERIE (AO563)**

---

**Exposé du dossier :** Les travaux consistent à remplacer l'ensemble de la fenestration (sauf la phase de bâtiment 2003) ainsi que plusieurs portes. De plus, nous reconstruirons l'entrée principale (marches et perron) et réparerons des sections de maçonnerie à quelques endroits.

**ATTENDU** les mesures 50621-50622-50625-50626 - Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation (MEQ);

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** Josianne St-Jean

**D'ACCORDER** à l'entreprise Constructions Gilles Paquette Ltée, le contrat de rénovations majeures au centre Christ-Roi pour un montant total de 933 847,00 \$ (excluant les taxes).

**D'AUTORISER** la directrice générale, M<sup>me</sup> Julie Bellavance, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8.10 SOMMAIRE DES ANALYSES DU PLOMB DANS L'EAU DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Le directeur du Service des ressources matérielles (SRM), M. Hugo Charbonneau, remémore aux membres du conseil d'administration que l'opération de dépistage du plomb a été réalisée à la demande du ministère de l'Éducation (MEQ) dans le but de garantir que l'eau respecte les standards de qualité établis.

Le SRM vient donc de terminer, selon l'échéancier prescrit par le MEQ, l'analyse du plomb de tous les points de consommation d'eau pour l'ensemble des bâtiments du centre de services scolaire (404 points). Les résultats démontrent que 72 % de ces points respectent la nouvelle norme de Santé Canada de 5 microgrammes par litre (norme maintenant adoptée par le gouvernement du Québec). 28 % des points sont donc hors-normes. Dans le but d'assurer la sécurité des élèves et du personnel des écoles, le SRM a procédé à des ajustements soit en réalisant des travaux de remplacement ou en condamnant temporairement les accès aux points d'eau afin de planifier adéquatement les travaux plus importants. Pour ces derniers, des mesures alternatives ont été mises en place pour donner accès à une eau potable. À noter que de nouveaux tests seront réalisés avant le retrait des mesures de mitigation.

M. Charbonneau quitte la rencontre, il est 19 h 50.

La présidente du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ), M<sup>me</sup> Nancy Côté, se joint à la rencontre, est 19 h 51.

Le point 8.12 est traité immédiatement.

## **8.12 CA-2021-03-0053 : CONVENTION DE GESTION DE FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE**

---

**Exposé du dossier :** Le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier dispose depuis plus de 30 ans d'une forêt d'enseignement et de recherche située à Grand-Remous (Forêt Sicotte). Une convention de gestion avec le ministère de l'Éducation est renouvelable tous les 25 ans.

**ATTENDU QUE** le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier dispose d'une forêt d'enseignement afin de dispenser plusieurs modules de différents programmes;

**ATTENDU QUE** ce territoire est essentiel pour les différents apprentissages pratiques;

**ATTENDU QUE** la convention de gestion pour ce territoire est renouvelable pour une période de 25 ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Nathalie Riopel

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le renouvellement de cette convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Mainville quitte la rencontre, il est 19 h 54.

## **5. RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Le président, M. Luc Stafford, présente son rapport.

## **6. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

### **6.1 RAPPORT ANNUEL DU CSSPN 2019-2020**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Julie Bellavance, présente le rapport annuel du Centre de services scolaire Pierre-Neveu pour l'année 2019-2020.

## **7. RAPPORTS DES COMITÉS :**

### **7.1 COMITÉ D'ENGAGEMENT POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES – 10 FÉVRIER 2021**

Le compte rendu de la rencontre est déposé. M<sup>me</sup> Nancy Côté, présidente du CERÉ, présente un résumé de cette première rencontre.

M<sup>me</sup> Côté quitte la rencontre, il est 20 h 34.

### **7.2 COMITÉ DE VÉRIFICATION – 11 MARS 2021**

Le compte rendu de la rencontre est déposé. Le président du comité de vérification, M. Philippe Larouche, fait un résumé de la rencontre ayant eu lieu le 11 mars dernier. Il informe les membres du conseil d'administration de la recommandation du comité de vérification à l'effet que la rémunération des administrateurs soit échelonnée sur deux (2) ou trois (3) versements par année. Les administrateurs discutent du dossier et conviennent que les versements seront effectués en décembre et en juillet de chaque année scolaire.

### **7.2.1 CA-2021-03-0054 : ADOPTION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

**Exposé du dossier :** Le processus budgétaire pour l'exercice 2021-2022 est commencé. Différentes données financières ont été déposées aux membres du comité de vérification pour alimenter la discussion sur le projet d'orientations budgétaires pour l'année scolaire 2021-2022, dont le maintien de la viabilité financière de nos services de garde, ce qui représente une nouveauté.

**ATTENDU QUE** le processus budgétaire 2021-2022 est commencé;

**ATTENDU** les différentes données financières déposées aux membres du comité de vérification;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Vanessa Tessier

**D'ADOPTER** les orientations budgétaires 2021-2022 présentées par le comité de vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.2.2 CA-2021-03-0055 : ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN GÉNÉRAL**

**Exposé du dossier :** Annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

**ATTENDU QU'**annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu;

**ATTENDU** les différentes consultations effectuées, dont celle prévue à la clause 7-3.07 des dispositions de la convention collective concernant l'adoption du plan d'effectif pour le secteur général (autre que les secteurs de l'adaptation scolaire et des services de garde);

**ATTENDU QUE** le plan d'effectif sera en vigueur pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR** David Bolduc

**D'ADOPTER** le plan d'effectif du personnel de soutien général pour l'année scolaire 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.2.3 DÉPÔT DU DOCUMENT OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

L'écrit de gestion *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières* (RF-2021-03) est déposé pour consultation.

### **7.3 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – 16 MARS 2021**

Le compte rendu est déposé. Le président du comité, M. David Bolduc, résume la rencontre.

#### **5. Le suivi par tous les membres du conseil d'administration de la formation élaborée par le ministre par l'entremise de l'ÉNAP**

Le comité de gouvernance et d'éthique recommande que le suivi soit effectué par le président du conseil d'administration ou par le président du comité de gouvernance et d'éthique. Après discussion, M. Luc Stafford propose qu'étant donné que les informations sont transmises au comité de gouvernance et d'éthique, il est plus pertinent que le président du comité soit responsable de ce suivi.

#### **6. Le suivi par tous les membres des conseils d'établissement de la formation élaborée par le ministre**

Le comité recommande, pour la prochaine année scolaire, que les capsules soient visionnées à l'intérieur des rencontres du conseil d'établissement avant le 31 décembre. L'administratrice Vanessa Tessier mentionne qu'il serait approprié que les directions d'établissement aient plus de latitude quant au choix des moments de ces visionnements.

### **7.3.1 CA-2021-03-0056 : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR (SIÈGE N° 14)**

**Exposé du dossier :** Suite à la vacance au siège n° 14, membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux, le conseil d'administration doit procéder à son remplacement pour la durée non écoulée du mandat.

**ATTENDU** l'article 175.6 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoyant qu'un poste de membre d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire devient vacant lorsque, entre autres, ce membre démissionne;

**ATTENDU** la vacance du poste de membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux;

**ATTENDU** l'article 175.10.1 de la LIP stipulant qu'une vacance à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par la désignation par l'ensemble des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat;

**ATTENDU** le respect de la procédure de remplacement adopté par le conseil d'administration à sa séance extraordinaire ayant eu lieu le 12 janvier 2021 (CA-2021-01-0039);

**ATTENDU** la sélection par le comité de gouvernance et d'éthique à sa rencontre du 16 mars 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Véronique Brault

**DE DÉSIGNER** M<sup>me</sup> Véronique Grenier, administratrice au siège n° 14, soit membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux, pour la durée non écoulée du mandat se terminant le 22 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. POINTS DES SERVICES**

### **8.1 CA-2021-03-0057 : MAINTIEN ET CONTINUITÉ DU CADRE NORMATIF CSSHL (RÉSOLUTION PARAPLUIE)**

---

**Exposé du dossier :** Pour faire suite à la résolution par laquelle le conseil d'administration, à sa séance régulière ayant eu lieu le 20 octobre dernier, demande au ministère de l'Éducation (MEQ) de changer de nom pour Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CA-2020-10-0015), ce dernier étant effectif depuis février dernier. Dans ce contexte, il convient maintenant de s'assurer du maintien et de la continuité du cadre normatif en vigueur au Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides, tout en remplaçant les termes désignant les entités abolies par les termes désignant les nouvelles structures mises en place.

**ATTENDU** la résolution par laquelle le conseil d'administration demande au ministère de l'Éducation (MEQ) de changer de nom pour Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CA-2020-10-0015), ce dernier étant effectif depuis février dernier;

**ATTENDU QUE**, pour assurer une continuité des opérations, il est souhaitable que le cadre normatif anciennement en vigueur à la Commission scolaire Pierre-Neveu et au Centre de services scolaire Pierre-Neveu demeure opérant jusqu'à ce que le conseil d'administration décide de procéder à l'abrogation ou la modification de règlements, politiques ou écrits officiels adoptés antérieurement et contenus au recueil de gestion déjà existant;

**ATTENDU** la résolution adoptée le 20 octobre dernier concernant le maintien et la continuité du cadre normatif au Centre de services scolaire Pierre-Neveu (CA-2020-10-0013);

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de modifier les termes utilisés dans les règlements, politiques et écrits officiels contenus au recueil de gestion afin de se conformer à notre nouvelle nomenclature, soit le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Éric Thompson

**D'APPROUVER** le maintien du cadre normatif, soit les règlements, politiques et écrits officiels adoptés contenus au recueil de gestion et en vigueur au Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides;

**DE MODIFIER**, dans l'ensemble des politiques, règlements et écrits officiels contenus au recueil de gestion, les expressions « Pierre-Neveu » par « des Hautes-Laurentides ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.2 CA-2021-03-0058 : ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2022**

---

**Exposé du dossier :** Chaque année, le centre de services scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

**ATTENDU** l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige le centre de services scolaire à faire l'adoption annuelle d'un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

**ATTENDU** les consultations effectuées auprès des municipalités du territoire, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Philippe Larouche

**D'ADOPTER** le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022* (SG-2021-12).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.3 CA-2021-03-0059 : ADOPTION DE LA LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2021-2022**

---

**Exposé du dossier :** Chaque année, suite à la procédure de consultation liée au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, le centre de services scolaire détermine, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes.

**ATTENDU** l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige le centre de services scolaire à faire l'adoption annuelle de la liste de ses écoles et de ses centres;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Josianne St-Jean

**D'ADOPTER** la *Liste des écoles et des centres 2021-2022* (SG-2021-10).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **8.4 CA-2021-03-0060 : ADOPTION DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2021-2022**

**Exposé du dossier :** Chaque année, suite à la procédure de consultation liée au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, le centre de services scolaire délivre, compte tenu de ce plan, un acte d'établissement à ses écoles ainsi qu'à ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes.

**ATTENDU** l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige le centre de services scolaire à faire l'adoption annuelle des actes d'établissement de ses écoles et de ses centres;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Nathalie Riopel

**D'ADOPTER** les *Actes d'établissement 2021-2022* (SG-2021-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **8.5 CA-2021-03-0061 : DEMANDE DE L'UQAT – CAMPUS DE MONT-LAURIER VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

**Exposé du dossier :** Dans le cadre de la réorganisation et de l'agrandissement des infrastructures de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – campus de Mont-Laurier, la direction du campus sollicite notre accord pour la vente d'une parcelle de terrain afin d'y aménager une aire de stationnement pour sa clientèle.

**ATTENDU** la demande formulée par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) – campus de Mont-Laurier;

**ATTENDU QUE** les deux (2) organismes administrent des fonds publics;

**ATTENDU** l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui permet l'aliénation d'un immeuble en se conformant au règlement du gouvernement;

**ATTENDU** le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* (L.R.Q., C.1-13.3, A.452), qui permet à un centre de services scolaire d'aliéner de gré à gré un immeuble d'une valeur inférieure à 100 000 \$;

**ATTENDU QUE** cette transaction est soumise à la vérification par la Société québécoise des infrastructures (SQI) telle que le prévoit la réglementation sur la disposition des actifs immobiliers des centres de services scolaires;

**ATTENDU QUE** la superficie du terrain convoitée est d'environ 4 000 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire peut se départir de cette parcelle de terrain, sans impact sur le service à l'élève;

**ATTENDU QUE** tous les frais reliés à cette transaction (arpenteur, notaire, SQI, etc.) seront à la charge de l'acheteur;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Vanessa Tessier

**DE MANDATER** la secrétaire générale pour faire évaluer la valeur marchande du terrain par un évaluateur agréé.

**D'ÉTABLIR** un prix de vente à une prochaine séance du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **8.6 CA-2021-03-0062 : ABROGATION DE L'ÉCRIT DE GESTION SUR LES CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES (RÉ-2019-06)**

---

**Exposé du dossier :** La *Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires* (RÉ-2021-01-05) adoptée le 12 janvier dernier inclut la description des *Critères d'inscription des élèves* (RÉ-2019-06). Afin d'alléger le contenu de notre Recueil de gestion et étant donné que ce document n'est pas utilisé, puisque son contenu se retrouve aussi dans la politique, il est convenu de l'abroger. Cette pratique de gestion ayant été adoptée par le conseil des commissaires, elle se doit d'être abrogée par le même mode.

**ATTENDU** la *Politique d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires* (RÉ-2021-05);

**ATTENDU QUE** les critères d'inscription des élèves sont décrits dans ladite Politique;

**ATTENDU** la volonté d'alléger le contenu de notre Recueil de gestion;

**ATTENDU** que le conseil d'administration a l'autorité pour abroger les documents adoptés par le conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Katy Legault

**D'ABROGER** l'écrit de gestion *Critères d'inscription des élèves* (RÉ-2019-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La directrice du Service des ressources financières, M<sup>me</sup> Annie Lamoureux, quitte la rencontre, il est 21 h 27.

### **8.11 CA-2021-03-0063 : CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023**

**Exposé du dossier :** Annuellement, il est nécessaire d'adopter le calendrier scolaire des écoles. Ce calendrier vise la période de 2022-2023 soit dans deux (2) ans. Selon l'article 238 de la *Loi de l'instruction publique*, le Centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique. Suite aux différentes consultations prévues par la *Loi de l'instruction publique*, le conseil d'administration doit adopter le calendrier scolaire 2022-2023.

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'adopter le calendrier scolaire 2022-2023 des écoles du primaire et du secondaire;

**ATTENDU** la consultation du comité consultatif de gestion;

**ATTENDU** la consultation du comité de parents, conformément à l'article 193.7 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** la consultation du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 8-4.02.1 de l'entente locale de la convention collective des enseignants;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Isabelle Lajeunesse

**D'ADOPTER** le calendrier scolaire 2022-2023, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. AUTRES SUJETS**

Il n'y a aucun autre sujet.

La directrice générale, M<sup>me</sup> Julie Bellavance, ainsi que la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Jacinthe Fex, quittent la rencontre, il est 21 h 42.

## 10. HUIS CLOS

### CA-2021-03-0064 : OUVERTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par l'administratrice Katy Legault d'ouvrir le huis clos, il est 21 h 42.

L'administratrice Olga Daussà Pastor quitte la rencontre, il est 21 h 50.

### CA-2021-03-0065 : CLÔTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par l'administratrice Vanessa Tessier de clore le huis clos, il est 21 h 58.

## 11. CA-2021-03-0066 : LEVÉE DE LA SÉANCE

L'administratrice Katy Legault propose la levée de la séance, il est 21 h 59.



\_\_\_\_\_  
Luc Stafford, président



\_\_\_\_\_  
Jacinthe Fex, secrétaire générale